DECISION DU MAIRE

N° 001-2026 à 006-2026 - Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Le Maire de Saint-Denis-lès-Bourg (Ain) :

Vu *le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants et L.300-1 ;*

Vu *la délibération n°001-2019 du conseil municipal en date du 25 janvier 2019 instaurant un droit de préemption urbain sur les zones urbaines ou à urbaniser du territoire de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg ;*

Vu *la délibération n°025-2020 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 donnant délégations de pouvoirs du conseil municipal au Maire suivant l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;*

Vu *le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/10/2008, modifié les 01/02/2013, 06/10/17, 09/03/2018 et le 29/11/2019, mis à jour le 10/10/2017, le 02/03/2018 et le 20/08/2018 ;*

Considérant *les déclarations d'intention d'aliéner examinées ;*

Considérant *l'avis de la commission ADS du 13 janvier 2026 ;*

DECIDE

Article 1 : De ne pas exercer son droit de préemption et de renoncer à acquérir les biens ci-dessous désignés :

- N°001-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0070, déposée le 10 décembre 2025 par Maître Murielle SANTIQUET-LOUP, notaire à Saint Denis Les Bourg (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 442, situé 74 rue Rimbaud.
- N°002-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0071, déposée le 22 décembre 2025 par Maître Eric PLANCHON, notaire à Montrevel en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AO 26 et AO 27, situé 438B rue des Ecoles.
- N°003-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0072, déposée le 24 décembre 2025 par Maître Stéphane VIEILLE, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un terrain non bâti, cadastré AK 558, situé rue Pascal.
- N°004-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134425A0073, déposée le 29 décembre 2025 par Maître Laurianne GUILLOT, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 569 et 570, situé 143 chemin des Petits Clapiers.
- N°005-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134426A0001, déposée le 2 janvier 2026 par Maître Sébastien PEROZ, notaire à Mézériat (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AH 283, situé 180 rue des Vavres.
- N°006-2026 : DIA enregistrée sous le numéro DIA00134426A0002, déposée le 12 janvier 2026 par Maître Thierry MANIGAND, notaire à Bourg en Bresse (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AK 417 et 418, situé 153 rue Vivaldi.

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du Code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260114-DE001-006-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 16/01/2026

MAIRIE DE ST DENIS LES BOURG (AIN)

Fait à Saint Denis Lès Bourg,
Le 14 janvier 2026.

Le Maire,
Guillaume FAUVET